

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rouen, le 10 juin 2020

L'ÉTAT SE MOBILISE POUR ACCROÎTRE LE NOMBRE DE PLACES D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE

COVID-19

Sous l'autorité du Préfet, les services de l'État ont pris des mesures pour répondre à la demande de places d'examen au permis de conduire. En effet, certaines auto-écoles ont pu rencontrer des difficultés à trouver des places disponibles dans le contexte de la crise COVID-19. La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a ainsi réuni mardi 2 juin 2020 les représentants de la profession des auto-écoles pour évoquer la situation dans la Seine-Maritime et pour identifier les solutions aux difficultés que les auto-écoles peuvent rencontrer dans la mise en oeuvre du protocole sanitaire ainsi que les options possibles pour augmenter le nombre d'examens quotidiens.

Les examens B ont repris le lundi 8 juin en application du protocole sanitaire défini par la Délégation à la sécurité routière (DSR). Ainsi, le nombre d'examens B a été réduit à 11 passages par jour et par inspecteur au lieu de 13 avant le début du confinement.

Pour pallier cette diminution temporaire de passages par inspecteur, la DSR remet en place à compter de la semaine prochaine le dispositif d'examens supplémentaires pour les inspecteurs volontaires. Ces examens seront autorisés les samedis en matinée ou en journée complète.

Enfin, pour éviter une augmentation des délais d'attente entre deux épreuves, il a été demandé aux établissements de prioriser les candidats les mieux préparés, aptes à réussir l'épreuve. Sur les 80 candidats qui ont passé l'examen B lundi 8 juin, 60 ont réussi l'épreuve, ce qui représente un taux de réussite de 75 % alors que le taux du département est

Cabinet du préfet Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél: 02 32 76 50 14

 ${\bf M\'el:} {\tt pref-communication@seine-maritime.gouv.fr}$

7, place de la Madeleine 76036 ROUEN Cedex habituellement de l'ordre de 57 %. Si ce taux se maintient, cela permettra d'éviter une multiplication des demandes de passage du permis B dans le département et ainsi de fluidifier fortement l'activité. L'atteinte d'un niveau de conduite suffisant des candidats pour réussir les épreuves est donc un levier indispensable à la reprise de l'activité.

Ainsi, l'État se mobilise aux côtés des auto-écoles pour trouver des solutions concrètes pour répondre aux enjeux de la reprise des examens du permis B.

Cabinet du préfet Service régional et départemental de la communication interministérielle

Tél: 02 32 76 50 14

 $M\'el: \underline{pref-communication@seine-maritime.gouv.fr}$